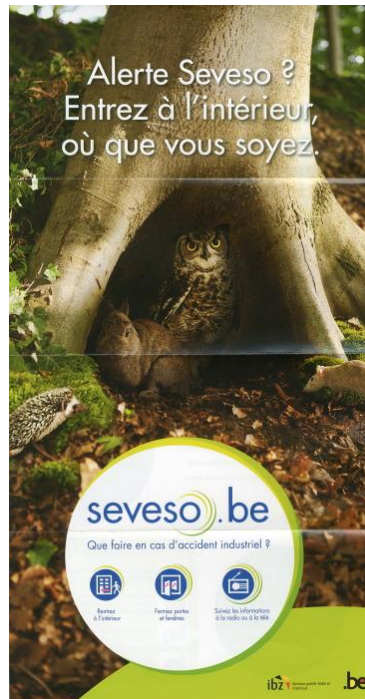


« Qu'est-ce qu'une entreprise Seveso ? »

Matinée d'information : samedi 10 novembre 2012



La Ville de Saint-Ghislain, en collaboration avec les services du Gouverneur de la Province de Hainaut, s'est associée à la campagne d'information nationale sur les usines classées Seveso en organisant une matinée d'information du service Incendie, à la rue de l'Abattoir.

Au programme :

- stands d'information des usines Seveso de l'Entité et de la Police Boraine
- présentation du Plan Général d'Urgence et d'Intervention Communal
- rappel des consignes en cas d'alerte Seveso
- exposition du matériel d'intervention du Service Incendie et de la Protection civile



- **Qu'est-ce qu'une entreprise Seveso ?**

Une entreprise Seveso a une activité liée à la manipulation, la fabrication, l'emploi ou le stockage de substances dangereuses (usines chimiques, dépôts pétroliers...)

Il y en a cinq sur le territoire de l'Entité :

- Polyol à la rue de la Carbo à Tertre : fabrication et stockage de polyéther polyols et copolymère polyols
- Erachem Comilog à la rue du Bois à Villerot : production de sel, d'oxyde de manganèse et cuivre
- Gabriel Technologie dans le zoning Ghlin-Baudour sud : fabrication de polystyrène expansible
- Yara à la rue de la Carbo à Tertre : production d'ammoniac, d'acide nitrique, de solutions de nitrate d'ammonium et d'engrais
- Hainaut Tanking à la route de Wallonie à Tertre : achat, vente, stockage et passage de produits pétroliers

Le risque d'un accident industriel grave est réduit compte tenu du dispositif de sécurité rigoureux mis en place mais le risque zéro n'existe pas.

C'est pourquoi les entreprises, les services secours et la commune sont préparés à toute éventualité.



- **Quels sont les bons réflexes à avoir en cas de situation d'urgence ?**

1. Rentrez à l'intérieur : entrez quelque part pour vous mettre à l'abri et restez-y jusqu'à la fin de l'alerte
2. Fermez portes et fenêtres : fermez toute ce qui pourrait laisser entrer la fumée ou les émanations. En voiture, fermez les vitres, le toit ouvrant et coupez le chauffage, la ventilation, l'air conditionné.
3. Suivez les informations à la radio ou à la télé : branchez-vous sur la chaîne nationale, radio ou télévision : elle est chargée de vous donner les directives nécessaires.

